

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2º séance ordinaire - 22 novembre 2022

15. <u>Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition</u> et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 (version en consultation)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202211-20, version corrigée en date du 23 novembre 2022 de Mme Kimley-Jessey Paul concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les consultations à effectuer suivant la résolution 10 (CA-10-202206-16) de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration lors de la séance extraordinaire du 15 juin 2022, concernant les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026;

CONSIDÉRANT l'avancement dans la planification des délocalisations planifiés pour la rentrée scolaire 2023;

CONSIDÉRANT que les travaux à l'école Saint-Émile seront terminés et que les espaces transitoires de l'école Sans-Frontières seront vacants;

CONSIDÉRANT le rapatriement des élèves de l'Annexe La Passerelle de l'école Victor-Doré actuellement scolarisés dans des classes modulaires à l'école Marie-Favery vers son bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les occupations anticipées de nouveaux espaces des écoles suivantes ont été reportées pour la rentrée 2025-2026 :

- école Sainte-Claire, annexe (bâtiment 227);
- o école Les-Enfants-du-Monde (bâtiment 086);
- o école Lucille-Teasdale (bâtiment 175);

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (bâtiment 088) a repris ses espaces excédentaires pour de la scolarisation;

CONSIDÉRANT que l'espace excédentaire en location de l'école Champlain (bâtiment 073) sont occupés par l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (bâtiment 437);

CONSIDÉRANT l'arrêt potentiel de la formation à l'annexe de l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) sis au 3320, rue Hochelaga, à son retrait de l'acte d'établissement et que cette consultation n'était pas prévue au sommaire exécutif CA-10-202206-16 lors de sa présentation à l'administrateur de la tutelle le 15 juin dernier;

CONSIDÉRANT la reprise potentielle du bâtiment excédentaire situé au 4121, 42° Rue (bâtiment 418) à des fins scolaires, sous condition de l'approbation du sommaire exécutif CA-33-202211-03 lequel sera présenté lors de la présente séance:

CONSIDÉRANT la vente du bâtiment situé au 6839, rue Drolet (bâtiment 172) a été finalisée en décembre 2021 et que celui-ci doit être retiré du PTRDI;

CONSIDÉRANT que certaines modifications cléricales sont requises afin d'uniformiser ou clarifier l'information au sujet de certains établissements et d'intégrer les données de la déclaration officielle du 30 septembre 2022;

Il est unanimement RÉSOLU:

- 1° d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 (version en consultation) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);
- 2º d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) modifié pour consultation aux directions et aux conseils d'établissement sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
 - o école Victor-Doré, Annexe La Passerelle
 - o école Saint-Émile
 - o École des métiers de la construction de Montréal (EMCM), Annexe
- 3º d'AUTORISER, le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à mettre à jour le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) selon la décision prise quant au sommaire exécutif CA-33-202211-03 au sujet du bâtiment 418;
- 4° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) modifié pour consultation au Comité de parents;
- 5° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 (version en consultation) modifié pour consultation à la Ville de Montréal, à la Ville de Westmount et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

J'atteste que la présente résolution fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis au Conseil d'administration lors de la prochaine séance ordinaire.

Me Chloé Normand Secrétaire générale

CN/sb